



Mode opératoire pour une déclaration d'accident Exemplaire pour les clubs

Lorsque vous avez un accident, nécessitant un diagnostic médical, lors d'un match ou un entraînement, il faut le plus rapidement possible faire une déclaration auprès de la Fédération Korfbal France.

Cette dernière pourra ainsi ouvrir un dossier « Sinistre » auprès de la MAIF.
Attention le délai légal est de 48 heures pour une déclaration de sinistre.

Utiliser la boîte créée a cet effet : sinistre@federation-korfbal-france.fr

Envoyer les documents suivants :

Un descriptif de l'accident, comprenant la date, le lieu, les circonstances de l'accident et la nature de la blessure.

Joindre un certificat médical original

Joindre les coordonnées du joueur ou de la joueuse blessé(e) :

Numéro de licence

Adresse personnelle

Adresse mail

Numéro de téléphone

Prévenir le joueur que l'assurance pourra se mettre directement en contact avec lui pour un complément d'information.

Prévenir le joueur qu'en cas de demande de remboursement, il devra fournir des documents originaux (Remboursement CPAM, Mutuelle,...etc).

Demander à l'arbitre d'envoyer de suite la feuille de match en vérifiant que la partie déclaration d'accident soit bien remplie.